

# **ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

**Le Maire de Blonville-sur-Mer**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération du 04/02/2008 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** l'arrêté du 12/02/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15/02/2024,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<b>BORDIER Gaëtane</b>	<b>Adjoint technique pal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>01/04/2026</b>

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Blonville-sur-Mer, le 01/12/2025  
Le Maire Yves LEMONNIER

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le .....

Signature de l'agent :



Terra marique felix